



Communiqué de presse

Puteaux, le 4 novembre 2015

Complémentaire santé obligatoire

La CGPME via APRIL Entreprise et Harmonie Mutuelle lance "Santé PME®", un dispositif simple et clair qui accompagne les PME/TPE

A compter du 1^{er} janvier 2016, les dirigeants de PME et de TPE doivent prévoir une complémentaire santé pour tous leurs salariés, quelle que soit la taille de leur entreprise.

A la demande de ses adhérents et suite à une consultation, la CGPME a décidé, de s'associer à Harmonie Mutuelle et APRIL Entreprise pour proposer une offre ANI qui correspond aux attentes des dirigeants d'entreprises : Santé PME®. Ce nouveau dispositif permet d'accompagner les PME, les TPE et leurs salariés dans la mise en place de la généralisation de la complémentaire santé. Egalement ouvert aux TNS adhérents soucieux de leur santé, ce produit répond parallèlement au dispositif Madelin.

Cette offre de service simple et lisible, déclinée à l'échelle nationale, s'adresse particulièrement aux TPE et PME adhérentes, non couvertes par un accord de branche et n'ayant pas la capacité ou le temps de négocier des contrats sur mesure.

Les opérateurs APRIL Entreprise et Harmonie Mutuelle, porteurs de l'offre, s'engagent à accompagner le chef d'entreprise tout au long de sa démarche, notamment avec :

- la mise en place d'interlocuteurs identifiés et dédiés au niveau national et territorial,
- l'accompagnement à l'adhésion du contrat de Santé PME®
- une veille juridique et d'informations,
- un appui technique,
- la mise en place d'actions de prévention et un accompagnement social en mobilisant un fonds social dédié.

Ces actions, complétées d'ici quelques jours par la mise à disposition d'outils tels qu'un site portail sante-pme.fr et un guide pratique complet de présentation des prestations du contrat Santé PME®, visent principalement à simplifier la vie du dirigeant d'entreprise en sécurisant ses démarches et en informant ses salariés.

A propos de la CGPME

La CGPME représente environ 1 600 000 TPE-PME-PMI par le biais d'une part d'Unions territoriales (adhésions individuelles des entreprises, groupements d'entreprises, branches...) et d'autre part de branches professionnelles (soit près de 200 fédérations professionnelles et syndicats de métiers adhérents au niveau national ou territorial).

La CGPME est à l'origine de nombreux services qui simplifient la vie des entrepreneurs dans les domaines de la formation, y compris formation des chefs d'entreprise non-salariés et formation prud'homale, 1% logement, taxe d'apprentissage... Par ses 104 Unions Territoriales interprofessionnelles et ses 22 Unions Régionales présentes dans toute la France, Outre-mer compris, la CGPME, représentante des PME et TPE, leur facilite l'accès à l'information. Dans le cadre de la défense des intérêts collectifs de ses adhérents, elle leur dispense assistance et conseil. Elle est également un lieu de rencontre, d'échange d'expériences et de partage de savoir-faire pour les chefs d'entreprise. Pour en savoir plus : www.cgpme.fr

A propos d'APRIL Entreprise

APRIL Entreprise est un courtier direct multi-spécialiste et conseil en assurance des risques d'entreprise. Son expertise couvre l'ensemble des problématiques assurantielles : protection du dirigeant et de ses collaborateurs, protection de son activité, protection de ses risques financiers. APRIL Entreprise est implantée en France métropolitaine avec 8 bureaux régionaux (Paris, Strasbourg, Lyon, Clermont-Ferrand, Aix-en-Provence, Montpellier, Nantes et Rennes). Une assise locale qui lui permet de rester au contact de ses clients au quotidien. APRIL Entreprise est également en mesure de les accompagner dans les DROM et à l'international via son partenariat avec le réseau Unison Brokers présent sur tous les continents et dans plus de 130 pays.

À propos d'Harmonie Mutuelle

1^{re} mutuelle santé de France, Harmonie Mutuelle a pour vocation de permettre l'accès à des soins de qualité pour tous.

Harmonie Mutuelle propose une protection complète accessible à tous à travers une gamme de garanties (complémentaire santé, prévoyance via Mutex, assistance et accompagnement de la personne, épargne-retraite) et de services performants à l'intention des particuliers, des entreprises, des professionnels indépendants et TPE.

En se positionnant comme acteur global de santé, Harmonie Mutuelle a pour mission d'aller au-delà de la seule logique assurantielle.

Pour cela, elle :

- **développe des actions de prévention et de promotion de la santé** pour accompagner ses adhérents, tout au long de la vie, à être acteurs de leur santé
- **propose un accès à des réseaux de professionnels conventionnés** d'opticiens (Kalivia Optique), d'audioprothésistes (Kalivia Audio) et de chirurgiens-dentistes offrant des conditions tarifaires optimisées ;
- **structure son réseau de services, de soins et d'accompagnement** mutualistes (SSAM) ;
- **apporte son aide aux adhérents confrontés à des difficultés** à travers son service d'action sociale ;
- **soutient des œuvres et projets humanistes et solidaires** : Prix littéraire Solidarité, actions d'aide aux personnes présentant un handicap, projets de recherche contre la maladie d'Alzheimer...

Harmonie Mutuelle, c'est plus de 4,5 millions de personnes protégées représentées par près de 2 000 élus au sein des instances de la mutuelle (assemblée générale, commissions, etc.), 44 000 entreprises adhérentes, 4 600 collaborateurs, plus de 300 agences, 2,5 milliards d'euros de cotisations santé.

Contacts presse

CGPME	Soraya Djidel : 01 47 62 73 79 - communication@cgpme.fr Séverine Saad : 01 47 62 73 31 - ssaad@cgpme.fr
APRIL Entreprise	Samantha Druon : +33 (0)4 72 00 46 56 - samantha.druon@insign.fr Sandrine Trichard : +33 (0)6 15 45 75 47 - sandrine.trichard@insign.fr
Harmonie Mutuelle	Jean-Yves Larour : 01 40 06 52 64 - jean-yves-larour@harmonie-mutuelle.fr Sandrine Beck : 01 40 06 52 95 - sandrine.beck@harmonie-mutuelle.fr